

EN ROUTE VERS ...



LE 1^{ER} DEGRÉ

DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE

ÉDITION 2018

Bonjour !

Aborder l'enseignement secondaire ne s'improvise pas. Beaucoup de questions viennent à l'esprit : Quelles sont les différences entre le primaire et le secondaire ? Comment me préparer à ce nouveau cycle d'enseignement ? Quel cours vais-je avoir ?...

Le carnet que tu as entre les mains a pour objectif de t'éclairer sur l'enseignement secondaire et plus particulièrement sur le 1^{er} degré. Celui-ci est en effet important car il a pour objectif de clôturer ta formation de base et sera déterminant pour le choix d'orientation que tu auras à faire à partir de la 3^{ème} année secondaire.

Bonne lecture !

LA STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'enseignement secondaire comporte 6 années d'étude.

Ces 6 années sont regroupées en **degrés** :

- ✓ **1^{er} degré** : 1^{ère} et 2^{ème} années : 1^{er} degré commun ou différencié
- ✓ **2^{ème} degré** : 3^{ème} et 4^{ème} années : le degré d'orientation
- ✓ **3^{ème} degré** : 5^{ème} et 6^{ème} années : le degré de détermination.

En 1^{ère} et 2^{ème} années, la formation est générale.

Dans les 2 derniers degrés, le choix se fait entre :

- ✓ une section de transition générale, technique ou artistique ;
- ✓ une section de qualification technique ou artistique ;
- ✓ une section de qualification professionnelle.

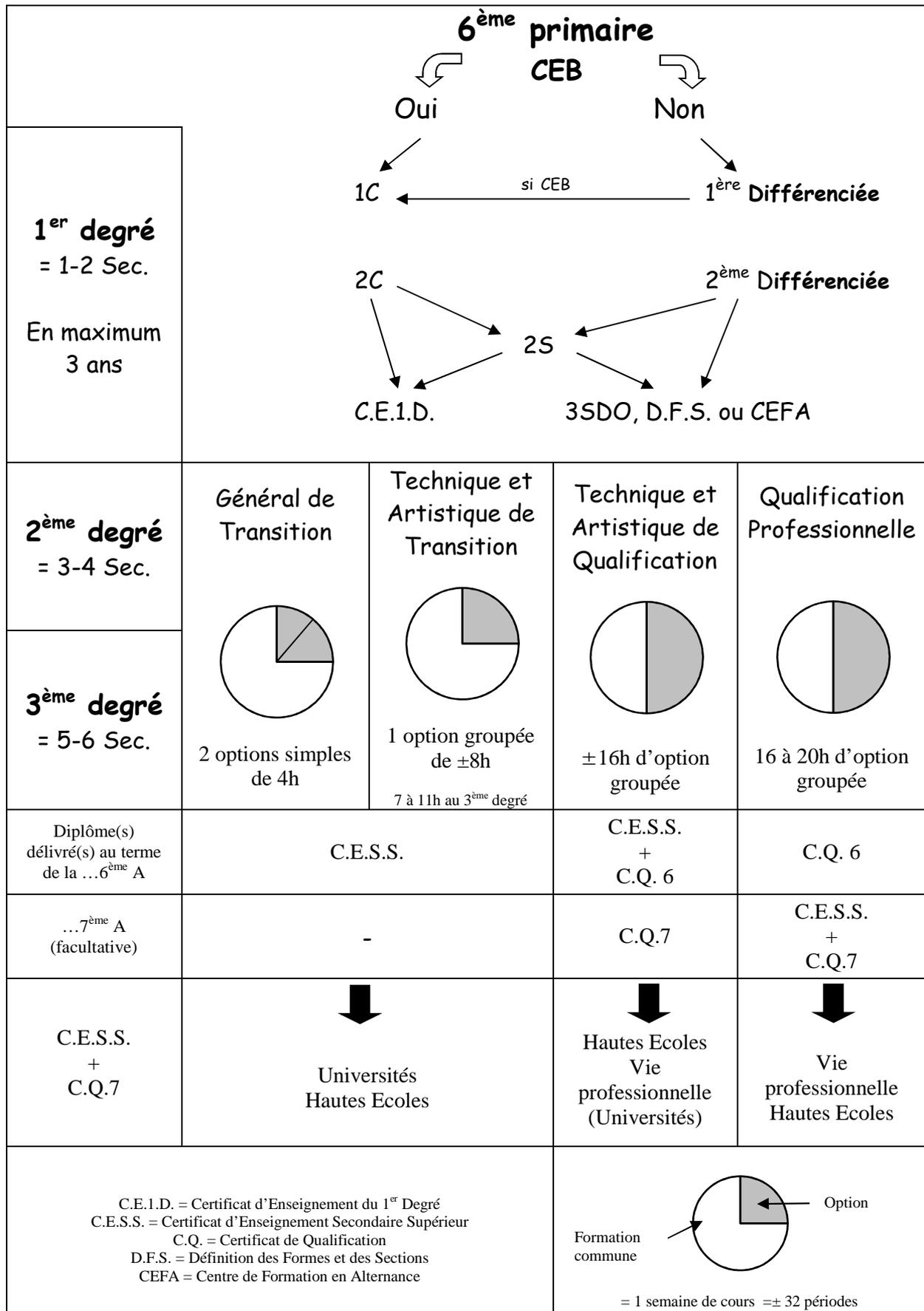
NB : Tout au long du secondaire, l'accès et le passage d'une section à l'autre est possible à certaines conditions.

ATTENTION!

- à l'issue de la 2D, que l'élève ait obtenu ou non son CEB, ou
- à l'issue d'une troisième année passée dans le premier degré qui se clôture sans obtention du CEB,

le jeune qui a 15 ans accomplis pourra suivre une formation en alternance (temps partagé entre des cours à l'école et l'apprentissage d'un métier en entreprise) :

LA STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



LE 1^{ER} DEGRÉ

OBJECTIFS ET ORGANISATION

Le 1^{er} degré commun poursuit 4 objectifs :

- ✓ assurer une large formation de base, afin de mener tous les élèves vers la maîtrise des compétences à 14 ans, en deux années au-delà du CEB, exceptionnellement en trois ;
- ✓ observer et évaluer de façon continue les aptitudes et le comportement de chaque élève ;
- ✓ aider chacun à découvrir ses possibilités et ses affinités ;
- ✓ permettre à l'élève de choisir au 2^{ème} degré, l'orientation la plus épanouissante possible et favoriser son insertion socio-professionnelle.

Ce 1^{er} degré est organisé de manière identique dans tous les établissements d'enseignement secondaire en Communauté française.

Les élèves accomplissent normalement le 1^{er} degré en 2 ans.

L'élève amené à parcourir le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire en 3 ans peut suivre l'année supplémentaire adaptée à ses besoins d'apprentissage dans le même établissement. En effet, le changement d'école au cours du 1^{er} degré n'est autorisé qu'à certaines conditions.

CONDITIONS D'ADMISSION

Si l'élève possède son Certificat d'Etudes de Base (CEB), il entre directement et obligatoirement en 1^{ère} Commune (1C) organisée dans LE 1^{ER} DEGRÉ COMMUN.

L'élève inscrit en 1^{ère} année différenciée (1D) peut rejoindre la 1^{ère} année commune (1C) jusqu'au 15 novembre à condition qu'il ait l'accord de ses parents, qu'il soit âgé de 12 ans au moins au 31 décembre de l'année scolaire en cours, qu'il ait suivi une 6^{ème} primaire et que le conseil d'admission de l'école secondaire ait rendu un avis favorable.

Ces quatre conditions doivent être remplies. L'élève sera soumis à l'épreuve externe commune en vue d'obtenir le CEB à la fin de la 1^{ère} année commune (1C).

LE 1^{ER} DEGRÉ DIFFÉRENCIÉ est uniquement accessible aux élèves qui n'ont pas leur CEB et qui :

- ✓ soit ont suivi une 6^{ème} primaire ;
- ✓ soit ont ou auront 12 ans au moins au 31 décembre de l'année scolaire en cours.

L'objectif de ce 1^{er} degré différencié est de **permettre aux enfants qui n'ont pas obtenu leur CEB (socles à 12 ans) de pouvoir l'acquérir** soit à la fin de la 1^{ère} année différenciée (1D) soit à l'issue de la 2^{ème} année différenciée (2D).

Une fois qu'il a obtenu son CEB, l'élève intègre le parcours commun, c'est-à-dire soit la 1C ou la 2S.

HORAIRE : 1^{ER} DEGRÉ COMMUN

1^{ère} commune (1C)		2^{ème} commune (2C)	
<i>Intitulés des cours</i>	<i>Périodes / semaine</i>	<i>Intitulés des cours</i>	<i>Périodes / semaine</i>
Religion / Morale	2	Religion / Morale	2
Français	6	Français	5
Mathématiques	4	Mathématiques	5
Langue moderne 1	4	Langue moderne 1	4
Formation géographique et historique*	4	Formation géographique et historique*	4
Sciences	3	Sciences	3
Education physique	3	Education physique	3
Education par la technologie	1	Education par la technologie	1
Education artistique	1	Education artistique	1
Activités complémentaires/ Remédiation	2,3 ou 4 1 ou 2	Activités complémentaires/ Remédiation	2,3 ou 4 1 ou 2

* Dans l'enseignement libre catholique, la formation géographique et historique est appelée «Etude du milieu»

HORAIRE : 1^{ER} DEGRÉ DIFFÉRENCIÉ

1^{ère} différenciée (1D)		2^{ème} différenciée (2D)	
<i>Intitulés des cours</i>	<i>Périodes*/ semaine</i>	<i>Intitulés des cours</i>	<i>Périodes*/ semaine</i>
Religion / Morale	2	Religion / Morale	2
Français	6 à 12	Français	6 à 12
Mathématiques	4 à 9	Mathématiques	4 à 9
Langue moderne 1	2 à 4	Langue moderne 1	2 à 4
Formation géographique et historique*	2	Formation géographique et historique*	2
Initiation scientifique	2	Initiation scientifique	2
Education physique	3 à 5	Education physique	3 à 5
Education par la technologie	2 à 9	Education par la technologie	2 à 9
Education artistique	1 à 5	Education artistique	1 à 5

* Dans l'enseignement libre catholique, la formation géographique et historique est appelée «Etude du milieu»

QUELQUES PRECISIONS...

LANGUE MODERNE 1

Dès la 1^{ère} commune (1C) ou différenciée (1D), l'élève doit choisir une langue moderne 1 (néerlandais, anglais ou allemand).

L'élève doit normalement poursuivre au 1^{er} degré l'apprentissage de la langue moderne choisie en 6^{ème} primaire. Toutefois, si vous en faites la demande explicite à l'inscription, il peut choisir une autre langue moderne 1. Il a le choix entre le néerlandais, l'allemand ou l'anglais.

ATTENTION!

En Région bruxelloise, l'élève n'a pas le choix de la langue moderne 1. Il suivra obligatoirement le **néerlandais**.

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Dès la 1^{ère} **Commune (1C)**, l'élève doit choisir une ou plusieurs activités complémentaires parmi celles proposées par l'école.

Elles sont réparties en 7 grandes catégories :

- ✓ Français (par exemple, théâtre, initiation au latin, atelier d'écriture et de poésie, ...)
- ✓ Langues modernes (par exemple, atelier de conversation, initiation à la culture du pays, ...)
- ✓ Sciences et mathématiques (par exemple, activités mathématiques, activités techno-scientifiques, activités logiques, informatique)
- ✓ Sciences humaines (par exemple, initiation à la vie sociale et économique, initiation aux principes de la vie citoyenne, éducation au respect de l'environnement)
- ✓ Activités artistiques
- ✓ Activités techniques (par exemple l'éducation à la technologie)
- ✓ Activités sportives (par exemple, initiation à un sport)

Les activités complémentaires visent à reconnaître et à valoriser les habiletés des élèves, elles leur permettent d'apprendre à mieux se connaître. Elles peuvent également aider les élèves à développer des stratégies d'apprentissage pour faire face à leurs éventuelles difficultés.

Elles ne constituent pas un prérequis pour une orientation d'études du deuxième degré.

Dès la **1^{ère} année différenciée (1D)**, l'élève suit des cours d'**éducation par la technologie**.

Il devra choisir une des sphères d'activités suivantes parmi celles proposées par l'établissement scolaire :

- ✓ Initiation à l'informatique
- ✓ Dessin technique
- ✓ Agronomie
- ✓ Travail du métal
- ✓ Initiation à l'électricité
- ✓ Travail du bois
- ✓ Construction
- ✓ Alimentation
- ✓ Habillement
- ✓ Coiffure
- ✓ Services sociaux

LORS DE L'INSCRIPTION, À QUOI ÊTRE ATTENTIF ?

Choisir un établissement secondaire se prépare...

Voici quelques points à examiner pour t'aider, tes parents et toi, dans votre choix :

- Le projet pédagogique, le projet d'établissement et le règlement d'ordre intérieur de l'école ;
- Les activités complémentaires du premier degré et **les options proposées aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés** ;
- Les horaires hebdomadaires des cours (A quelle heure commencent-ils ? A quelle heure finissent-ils ? Quel est le temps de pause à midi et durant la journée ?) ;
- Les activités extrascolaires organisées par l'école ;
- Les équipements et services proposés par l'établissement (étude dirigée, possibilité de prendre un repas à midi...) ;
- La taille et la situation de l'école secondaire (temps de déplacements pour s'y rendre et en revenir) ;
- Etc...

RESSOURCES

Si après la lecture de ce carnet, tes parents et/ou toi avez des questions, si vous avez besoin de plus d'informations, si vous souhaitez un avis, un conseil....

Adressez-vous au CENTRE PMS de l'école actuelle de votre enfant.

C'est gratuit !

Pour connaître l'adresse d'un Centre PMS, vous pouvez consulter le site Internet : www.enseignement.be

Pour en savoir plus au sujet du **DÉCRET INSCRIPTION** :



n° vert : 0800 188 55



www.inscription.cfwb.be

Carnet édité par les



Clos Chapelle aux Champs, 30
1200 Bruxelles
☎ 02/ 764.30.40.